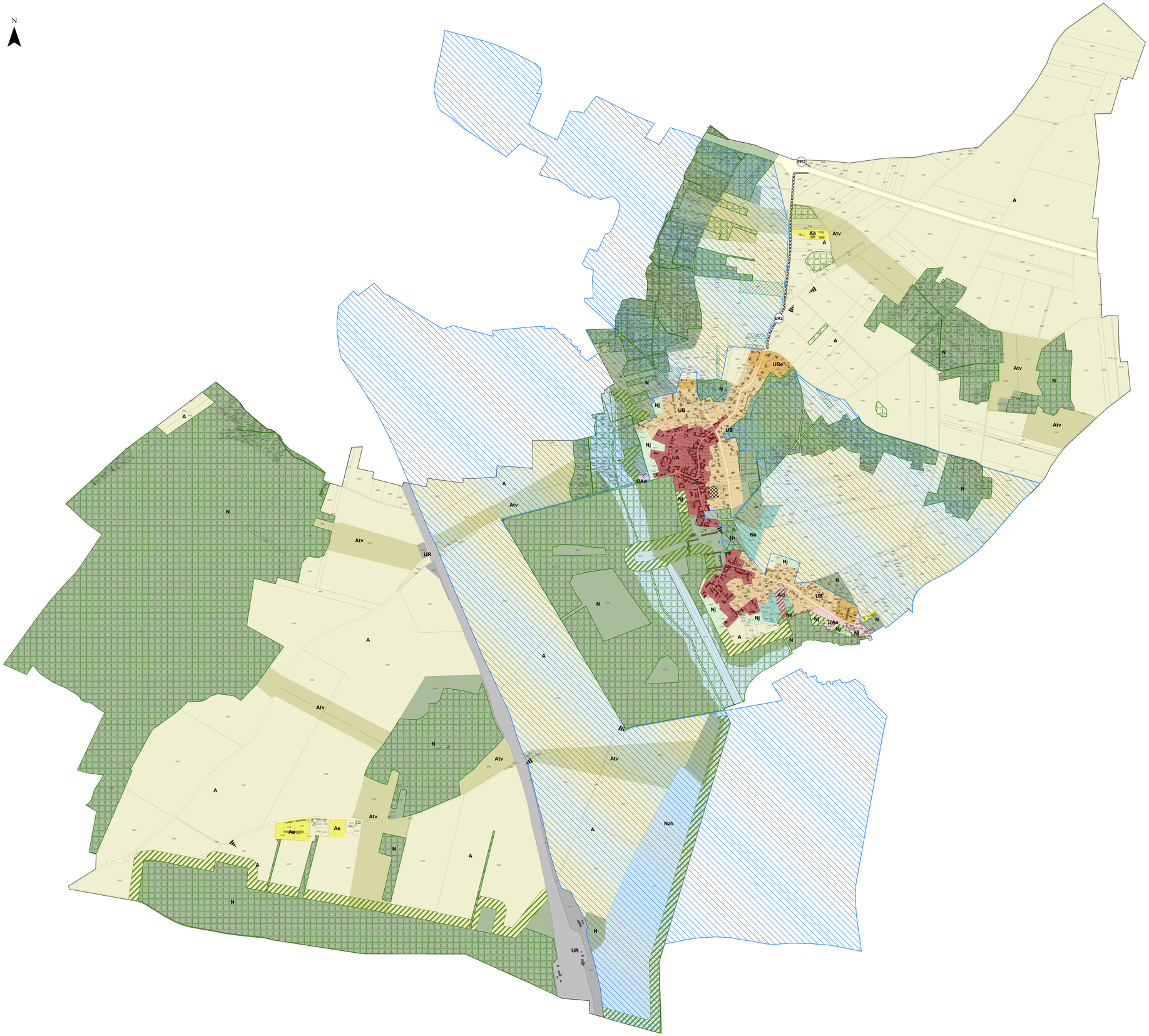


0 100200 400 mètres

Echelle : 1/7 000ème

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du

Le Maire

ville ouverte

Zonage réglementaire

- UA
- UAe
- UB
- UBe
- UR
- AU
- N
- Ne
- Nh
- Nj
- Nzh
- A
- Ae
- Atv

- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Vergers protégés (L151-23 du CU)
- Lisière de protection des espaces boisés classé de 50m
- Eléments de patrimoine (L151-19 du CU)
- Mares et mouillères (L151-23 du CU)
- Cône de vue
- Canal voûté du ruisseau
- Voie agricole à maintenir
- Site classé "Le Rû de Rebais"

Emplacements réservés

Numéro	Destination	Bénéficiaire	Surface en m²
1	Extension de l'école	Commune de Fleury-en-Bière	2 653
2	Création d'une piste cyclable	Conseil départemental de la Seine-et-Marne	10 096,8